

## Carte blanche à... **Christophe Maulny**

Senior wealth manager, Anthony & Cie (MFO)

# Blanchiment: les mailles du filet se resserrent!

**S**ouvent dans la presse quand on évoque le blanchiment d'argent, on nous montre en illustration humoristique un individu ayant tous les attributs du mafieux transportant des valises débordantes de billets de banque. Cette image choque immédiatement nos imaginaires mais force est de constater que ce type de pratiques n'a plus cours, du moins dans les pays de l'OCDE, et qu'en parallèle, la monnaie physique devient marginale.

La lutte contre le blanchiment, aussi intense soit-elle aujourd'hui, s'est organisée depuis la première convention des Nations unies sur le sujet en 1988! Créé en 1989, le GAFI ou Financial Action Task Force (FATF), instance internationale dépendant de l'OCDE, n'a cessé de s'élargir puisqu'elle concerne aussi désormais les cryptomonnaies. Les méthodes d'investigation des autorités de contrôle et la créativité des stratégies de ceux qui recyclent des fonds occultes se sont sophistiquées, les seconds essayant de garder une longueur d'avance sur les premiers.

Aujourd'hui, on constate que le resserrement des mailles du filet peut avoir des conséquences surprenantes. Ainsi, en France, on a vu certains politiciens étrangers rencontrer des déboires avec les tribunaux français. Il faut savoir qu'un peu partout dans le monde ces responsables sont particulièrement surveillés en raison du risque de corruption. C'est une fois ces commissions reçues, généralement sur le compte bancaire d'un pays peu regardant sur l'origine des fonds, que les problèmes surgissent. Car détenir des capitaux sur des comptes dans des paradis fiscaux représente certes un certain confort, mais à quoi bon si on ne peut pas employer ces fonds pour acheter son yacht, sa Ferrari, sa villa sur la Côte d'Azur ou son chalet à Courchevel! D'ordinaire, les corrompus en question ne présentent pas le profil d'ascètes philosophes et sont donc particulièrement friands de tout ce qui peut signifier la richesse.

Il faut bien le dire, après le shoot d'adrénaline du virement



“

**Les méthodes d'investigation des autorités de contrôle se sont sophistiquées**

bancaire avec moult zéros, les soucis commencent et deviennent durables, pour ne pas dire définitifs. En effet, les moyens d'investigation des autorités de contrôle s'étant sophistiqués et interconnectés, il sera nécessaire de mettre toujours plus d'écrans (sociétés, fiducies, fondations, trusts, prête-noms de tous horizons...) entre les biens acquis et le politicien indélicat qui sera le bénéficiaire économique ultime de ces biens. Cette multitude d'écrans peut même rendre impossible pour les services fiscaux ou pour le bénéficiaire économique ultime lui-même de prouver le réel propriétaire des biens. Dans tous les cas, l'administration trouvera toujours à qui adresser les impôts locaux ou la taxe des 3% qui correspond aux situations où il est impossible de prouver le propriétaire réel.

Des situations peuvent être plus... délicates. Ainsi des particuliers qui avaient acquis leur propriété avec tout le formalisme requis à l'époque de l'acquisition mais qui se retrouvent au moment de vendre bloqués par

l'administration parce qu'incapables de justifier a posteriori leur acquisition en fonction des exigences légales actuelles. Certains propriétaires ont pu être négligents, omettant d'archiver des documents utiles. Ces individus qui pensaient respecter les règles légales se retrouvent en zone grise parce que la règle du jeu a changé ou que le système administratif de contrôle peut se révéler kafkaïen pour certains.

Il y a pire. Il arrive que des conseils peu scrupuleux et mal intentionnés proposent à des particuliers étrangers des schémas d'acquisition qui transforment des situations saines en situations fiscalement et pénalement périlleuses, alors que ces particuliers victimes de leur ignorance et de ces conseils malhonnêtes n'avaient aucune intention frauduleuse ou délictuelle. Sortir du piège s'avère alors des plus compliqués, des plus longs et des plus coûteux. Comme toujours les conseillers ne sont pas les payeurs!

Face à ces situations nous pouvons aider ces victimes respectables. Mais pour les autres cas... nous tenons à notre tranquillité d'esprit et à notre liberté. ■